

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE VOUS AIDE À TRIER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES !

Saint-Étienne Métropole instaure progressivement le tri des déchets alimentaires pour ses 405 000 habitants. Un programme qui s'étale sur 2023 et 2024, et pour lequel la Métropole a distingué les solutions en fonction de la typologie de votre logement.



Je n'ai pas de jardin



Saint-Étienne Métropole me fournit un **bio-seau** et installe près de chez moi des **bornes de collecte** dans lesquelles je peux jeter mes déchets alimentaires.



COMMENT OBTENIR MON BIO-SEAU ?

Une équipe de sensibilisation passe à mon domicile. Si je suis absent lors de ses trois passages, une affichette sera déposée dans le hall de mon immeuble, m'indiquant le lieu et la date d'une permanence durant laquelle je pourrai récupérer mon bio-seau.

Comment retrouver la borne la plus proche de chez moi ?

Environ 800 bornes seront installées dans les communes concernées d'ici fin avril 2024. Une **carte interactive** est disponible sur le site de Saint-Étienne Métropole pour retrouver leur localisation précise.



Scannez-moi pour retrouver la carte interactive



J'ai un jardin



Saint-Étienne Métropole me fournit un **composteur** et un **bio-seau**.



COMMENT OBTENIR MON COMPOSTEUR ?

Je formule ma demande sur le site internet de Saint-Étienne Métropole, onglet « Préserver/recycler » - « gestion des déchets » - « demande de composteur ».

Une question ?

Trouvez la réponse sur :
[saint-etienne-metropole.fr/
preserver-recycler](http://saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler)

Ou appelez le n° infos déchets :

0800 882 735

Appel gratuit depuis un poste fixe

saint-etienne-metropole.fr

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole